

# Salaires en MSA : rien ne va plus !

Le blocage des salaires permanent nous amène à nouveau à un salaire inférieur au SMIC pour les plus bas coefficients.

**Suite à l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 de 0,99 %, les organismes MSA vont devoir payer un différentiel de salaire à des centaines de salariés dont la rémunération est inférieure au SMIC. Principalement des niveaux 1 (oui il en reste encore !!) voire des niveaux 2 degré 2 !!**

C'était déjà le cas il y a vingt ans et la nouvelle Convention Collective, signée en 1999, prévoyant d'étaler le 13<sup>ème</sup> mois sur les 12 mois de l'année, avait eu pour effet de repasser tous les salaires au-dessus du SMIC.

20 ans plus tard, nous voilà revenus à la case départ !

## **Sociale, la MSA ? Certainement pas avec ses salariés !**

Les mesures disciplinaires se multiplient dans les organismes, en pleine crise sanitaire alors que la situation est extrêmement éprouvante pour tous les salariés.

Est-ce sa façon de remercier les salariés pour l'investissement produit, et reconnu

**Et au niveau salarial, on est également dans la sanction : La dernière augmentation de la valeur du point date de septembre 2017 : 0,4 % !! Environ 4 euros net de plus par mois !!!**

## **De qui se moque-t-on ?**

**Sur 20 ans, la perte de pouvoir d'achat avoisine les 20 % !!!**

Toutes les catégories du personnel sont sollicitées en permanence depuis des années : fusions, spécialisations, mutualisations... Ce sont des réorganisations en permanence, des changements de poste subis sans reconnaissance. Avec la numérisation à outrance, l'industrialisation des processus, les suppressions de postes, on assiste à une dégradation continue des conditions de travail.

Tous les salariés sont en droit d'exiger le rattrapage du pouvoir d'achat perdu !

Pas de primes individuelles comme celles proposées par la FNEMSA qui n'ont d'autres buts que de diviser les salariés !

**Une augmentation de la valeur du point de 20%, la juste compensation du pouvoir d'achat perdu.**

**C'EST CE QUE LA CGT REVENDIQUE ET QU'ELLE DEMANDERA DE NOUVEAU LORS DE LA CPPNI DU 30 MARS 2021.**